



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création d'un pictogramme pour les personnes autistes

Question écrite n° 43352

Texte de la question

Mme Nathalie Sarles attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la création d'un pictogramme spécifique aux personnes autistes. À l'instar des symboles / logos / pictogrammes connus de tous qui désignent les personnes handicapées physiques représentés sous la forme d'une personne sur une chaise roulante ou encore ceux désignant les personnes déficientes visuelles ou auditives, plusieurs voix se lèvent pour demander l'élaboration d'un pictogramme qui symboliserait les personnes autistes. Il existe pourtant un pictogramme pour les personnes ayant un handicap mental. Néanmoins, la grande diversité de ces maladies mentales impose de différencier certaines de ces maladies et troubles du neurodéveloppement. Alors que l'aspect social et les échanges peuvent s'avérer complexes pour les personnes autistes, elles seraient dès lors moins contraintes de devoir expliquer leur trouble du neurodéveloppement à leurs interlocuteurs. Ce pictogramme permettrait de savoir à l'avance si cette personne connaît l'autisme, de savoir qu'un commerce ou une officine sait les accueillir, connaît leurs spécificités et qu'une personne autiste peut s'y rendre paisiblement. Afin de faire entendre la voix des personnes autistes et faire connaître et reconnaître leurs différences, elle demande à ce que des travaux soient lancés pour élaborer un tel pictogramme.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Sarles](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43352

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Solidarités, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9088

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)